

**Référencement du RNCP au
Cadre européen de certification
Perspectives pour une nouvelle
grille de niveaux nationale**

Cnis 31 03 2010

Contexte: 2 objectifs

- Mettre en correspondance le cadre national des certifications professionnelles (RNCP) avec le cadre européen des certifications professionnelles (CEC)- (recommandation du 23 avril 2008)
- Envisager l'évolution des niveaux de classification du cadre national (évolution de la nomenclature en 5 niveaux), l'art L.335-6 du code de l'éducation conférant cette mission à la CNC

Le RNCP

- Contient toutes les certifications professionnelles ayant valeur nationale,
 - après publication d'un arrêté pour les certifications de droit, (ministères ayant des commissions professionnelles consultatives – CPC-, universités)
 - après une procédure d'enregistrement pour :
les ministères n'ayant pas de CPC, organismes consulaires , organismes de formation, certificats de qualification professionnelle pour les certifications établies sous la responsabilité des partenaires sociaux – CQP -)

Le RNCP

- Classe les certifications professionnelles selon une nomenclature en V niveaux (à l'exception des CQP)
- Indexe les certifications selon le code NSF (nomenclature des spécialités de formation)
- Met les certifications en relation avec le Code Rome qui leur correspond

Le cadre européen de certification professionnelle (en anglais EQF european qualifications framework)

- un « métacadre » en 8 niveaux permettant de mettre en relation sur des bases de transparence et de confiance mutuelle les cadres nationaux des Etats membres
- Le CEC décrit les 8 niveaux selon 3 catégories de « descripteurs » :
 - les savoirs
 - les compétences
 - Les aptitudes

Consultations

- Auditions et groupes de travail pour la mise en correspondance du cadre National (RNCP) depuis avril 2008
Travaux de février 2008 à avril 2009
- Consultations d'experts et d'utilisateurs (INSEE, ENIC-NARIC...)
- Information sur les évolutions prévisibles de CITE, de PCS...

Méthodologie

- Essai: transposition certification par certification de la part du ministère chargé des affaires sociales
- Travaux de février 2008 à avril 2009 préparation d'un rapport général notamment à partir de la contribution écrite de chaque ministère certificateur

Les conclusions

- Des certifications posent problème en termes de correspondance compte tenu de la différence entre leur signalement sur le marché de l'emploi et leur niveau dans le RNCP
- Le processus de Bologne (instauration du système LMD, mise en correspondance des certifications des universités au niveau des pays du conseil de l'Europe) incite à une « décontraction » du niveau 1 actuel entre plusieurs niveaux

Les conclusions

- Les diplômes de l'enseignement supérieur de niveau 1 et 2 pointeront vers 3 niveaux de certification
(6, 7 , 8 du CEC).
- Les certificateurs se laissent du temps pour explorer les premiers niveaux du CEC

Le tableau de correspondance

☛ Cadre national (nomenclature 1969) Cadre européen des certifications

☛ I + Grades de DOCTORAT + Masters 8
7

II + Grade de Licence 6

III 5

IV 4

V 3

2

1

Les enseignements pour une nouvelle nomenclature

- Les 5 niveaux ne sont plus suffisants
- - le processus de Bologne rend difficile le maintien de 5 niveaux seulement
- Les analyses menées pour le passage du niveau IV français vers le CEC montrent la nécessité de poursuite de travaux sur ce niveau
- L'absence de correspondance entre les niveaux I et II du CEC et le RNCP ont conduit à s'interroger aussi sur l'adoption d'une grille à 7 niveaux

Des bases pour la future nomenclature

- Les descripteurs sont d'abord utiles pour le classement des certifications professionnelles françaises mais ils sont compatibles et cohérents avec le CEC
- Les départements ministériels certificateurs restent maître du choix de leur niveau
- Le choix de 8 niveaux est un choix exploratoire et non définitif, il fera l'objet d'une évaluation et les travaux serviront à la révision du CEC en 2013

Les pistes de travail pour une nouvelle nomenclature à horizon 2013

- Les recommandations des statisticiens (ne pas créer trop de complexité pour le passage entre les statistiques nationales et les statistiques communautaires) :
 - nécessité d'une coordination avec l'évolution de PCS, les évolutions des statistiques d'Eurostat (la refonte de la nomenclature ISCED en cours pourrait la rendre compatible avec l'EQF)
- La nécessité de travailler au cours des prochaines années sur les perspectives ouvertes par la loi du 24 novembre 2009 conduisent à proposer d'explorer la possibilité d'une grille à 8 niveaux.